



Le 31 Octobre 2019

Doc.synd.AG.2019.3

## **Rapport financier de l'année 2018**

### **Situation de nos membres :**

Nos cotisations pour l'année 2018 ont été de CHF 110'244 pour 287 membres (284 en 2017).

Nous représentons environ 43 % du staff.

Les départs à la retraite depuis ces 12 derniers mois conjugués avec les nouveaux adhérents ont permis de garder un nombre stable de membres.

### **Nos dépenses :**

Le comité du Syndicat a eu des représentations extérieures : participation au conseil de la FICSA 2018 à Bonn et à la CAPOI 2018 à Bruxelles.

Nous avons participé à différentes formations sur la santé au travail, le harcèlement, etc...

### **Les dépenses de MSPINT :**

Elles concernent le contrat santé, le rapatriement (Europ Assistance) et le contrat perte de gain (prévoyance).

Pour le contrat rapatriement (Europ Assistance), il est à noter que s'agissant du rapatriement de la personne défunte, il est possible dans son pays de résidence ou dans le pays désigné par les proches.

Pour le Contrat santé, le Syndicat a depuis l'origine du contrat subventionné 10 CHF à partir d'un fonds (réserve de stabilité). Le montant de ce fonds est d'aujourd'hui de 238'267 -CHF. Le contrat perte de gain/prévoyance est lui subventionné depuis l'origine à 5 CHF pour tous les syndiqués.

Pour information pour l'année 2019 nous avons mis en place une subvention exceptionnelle de 5 CHF qui s'ajoute à la subvention de base.

Ces subventions nous permettent de maintenir le contrat à un niveau de tarif raisonnable pour les assurés.

Nous avons eu une réunion de concertation entre Jean-Louis Paleni (PDG de Vigny-Depierre) et le Comité du Syndicat le 15 Octobre 2019.

Pour information, nous vous communiquons les chiffres 2018 :

Nombre de bénéficiaires :	630
Total des cotisations :	CHF 1 008 071.-
Total des dépenses :	CHF 668 821.-

### **Le fonds d'entraide :**

A ce jour nous aidons 9 personnes dont 3 nouveaux cas.

Les engagements sont bien respectés à une exception près. Cette situation vient de se résoudre récemment. Nous vous rappelons qu'en cas de d'incidents «prévisibles» ou non il faut prévenir immédiatement la trésorière svp.

Les prêts ne sont pas recouverts sur le salaire de l'UIT mais au moyen de virements permanents effectués par les intéressés sur le compte postal du syndicat dédié au fonds d'entraide.

Un total de 13 456 CHF a été remboursé dans l'année.

### **La Contribution Volontaire Mensuelle (CVM) :**

La CVM, contribution volontaire mensuelle payée par 5 personnes.

Le Conseil du personnel ne nous a pas versé les arriérés pour 2018 soit la période de juillet à décembre 2018. Pour 2019 nous comptons sur une somme de 504.- CHF.

### **Certification des comptes :**

Mme Orsini, du cabinet Exaplan à Genève a certifié nos comptes 2018 comme exacts, selon la norme d'audit suisse 910 cf document joint ci-dessous.

Les comptes 2018 font apparaître un bénéfice de CHF 14.115,28.

A la vue de ce document, nous vous demandons d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité.

Nous en profitons pour remercier la trésorière pour son travail efficace et méticuleux.

## **Attribution des bénéfices :**

Le Comité du Syndicat propose que :

- 20 % des bénéfices au maximum soient attribués aux subventions futures au bénéfice de ses membres
- 50 % des bénéfices soient reversés au contrat CAP sur le compte de cette dernière pour équilibrer le contrat déficitaire de 23% cf rapport d'activités.
- 30% soient conservés sur les comptes du Syndicat.

## **Budget prévisionnel :**

Projections pour 2019 : Nous vous présenterons un tableau XL lors de notre AG. \_\_\_\_\_

 exaplan sa

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Société Fiduciaire - Comptabilité - Fiscalité - Révision

Genève, 30 octobre 2019

No TVA : 423260

Numéros Registre : 502526-106429

**RAPPORT DE L'AUDITEUR**  
**AU COMITE**  
**DU SYNDICAT DE L'UIT**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) du Syndicat de l'UIT - Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité de la direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une « review » et non un « audit » et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et qui se traduisent par **un bénéfice de CHF 14.115,28.**

EXAPLAN S.A.



Magali Orsini  
Réviseur responsable

Annexes : Bilan  
Compte d'exploitation